

La quantité de terre destinée à chaque famille ne devait, en aucun cas, ainsi que déjà dit, excéder dix acres, et devait être considérée comme la propriété commune des différentes tribus.

Il n'a jamais été fait de recensement des sauvages, ni d'arpentages des réserves dans le but de répartir à chaque famille intéressée la quantité de terre proposée. Comme conséquence il n'a été suivi aucun système de culture et il n'a été comparativement utilisé que très peu de terre, quoique dans plusieurs districts les meilleures pièces aient été réservées. Grâce à cette absence de règlements, il est trop souvent arrivé que le sauvage le plus puissant ait réclamé la plus grande quantité de terres, et il est venu à ma connaissance qu'un individu particulier d'une tribu a réclamé un, deux et trois cents acres, bien qu'il ne se servit peut-être que d'une fraction d'un acre.— Les veuves, orphelins et invalides de la tribu se trouvent ainsi totalement mis de côté.

Nul doute qu'un système bien organisé pour répartir ces terres et les tenir en certaines quantités ouvertes à la pré-emption par le sauvage, à la condition qu'elles soient améliorées et que le propriétaire ait les pleins droits de propriété parmi les membres de la tribu, ferait disparaître les appréhensions d'empiètement qu'ils invoquent aujourd'hui si souvent. Je puis ajouter qu'une répartition uniforme serait beaucoup plus satisfaisante pour toutes les tribus intéressées et contribuerait beaucoup plus que le système actuel à avancer leur bien-être.

Dans la perspective d'un prompt établissement des parties les plus éloignées de la Province où les réserves n'ont pas encore été faites, comme sur la côte occidentale de l'île Vancouver, la côte de la terre ferme et plusieurs autres parties de l'intérieur, je crois qu'il est extrêmement désirable, et pour la sûreté des blancs et pour la satisfaction des sauvages, que ces réserves soient faites le plus tôt que la chose sera possible. Je ne crois pas que le plan suivi dans le Territoire de Washington, de réunir les sauvages sur de grandes réserves, soit praticable ou de bonne politique dans la Colombie Britannique.

Les tribus indigènes sont fortement attachées à leurs vieux villages, aux lieux de leur naissance et de leur sépulture, et je suis d'avis qu'on ne pourrait pas même les faire consentir à prix d'argent, à ce que nous adoptions le système américain sous ce rapport. Les terres qui devraient être désormais localisées et réservées pour les sauvages ne devraient pas seulement comprendre un sol arable, mais encore, quand cela sera possible, les emplacements de villages et de chasse des tribus indigènes. On devrait aussi mettre de côté pour eux, le long de la côte, les pêcheries du saumon et autres qui forment leur principal aliment; et il est nécessaire d'établir, à l'embouchure des grandes rivières, des règlements qui défendent d'empêcher le saumon de les remonter pour y faire le frai. On me dit que trois ou quatre mille sauvages de l'intérieur ont beaucoup souffert cette année par suite de l'absence d'un système de cette nature à l'embouchure de la rivière Fraser. Les réserves des tribus de l'intérieur devraient aussi être plus considérables que celles des tribus de la côte, afin de leur assurer pour plus tard une ample quantité de pâturages dont ils ont tant besoin.

CULTURE DES TERRES SAUVAGES.

Quant à la culture des terres sauvages, je dois dire qu'aucun système n'a été suivi jusqu'ici.

Sauf quelques rares exceptions, un huitième d'acre à deux acres ont formé tout l'espace utilisé par chaque famille, et cet espace consistait en simples pièces de pommes de terre. Les sauvages ne connaissent rien de la rotation des moissons et très-peu de choses de la nécessité de renouveler les semences. Ils ne possèdent aucun instrument aratoire, et, sauf quelques-unes des missions chrétiennes les plus avancées, ils n'essaient pas même de faire lever le grain. Avec des côtes célèbres par leurs pêcheries abondantes, avec des lacs intérieurs également productifs, avec un gibier pareillement abondant dans les montagnes et les bois, les tribus indigènes n'éprouvent ni le désir ni la nécessité de se livrer à des entreprises agraires.

Les tribus de la côte ont aussi des habitudes migratoires, elles laissent leurs villages au commencement du printemps après avoir ensemencé leurs champs de pommes de terre. Elles vagabondent pendant tout l'été, ramassant tous les aliments qu'elles peuvent trouver pour l'hiver, tels que des baies sèches, des racines, de la glue, etc. Elles reviennent au commen-